

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01  
RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 2021-01 sur la circulation des camions et des véhicules outils a été adopté par la Municipalité le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de l'actualiser pour l'adapter à la réalité du milieu;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Nelson Fournier, conseiller lors d'une séance tenue le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 11 avril 2022.

**EN CONSÉQUENCE, APRÈS DISCUSSION, IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DES ÉLUS PRÉSENTS**

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ  
COMME SUIT :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 2021-01 sur la circulation des camions et des véhicules outils est modifié ainsi :

**Article 4 :**

Points d'attache :

Le point d'attache du véhicule fait référence à l'établissement de l'entreprise, c'est-à-dire au lieu de remisage du véhicule, au bureau, à l'entrepôt, au garage ou au stationnement de l'entreprise.

Par contre, si l'établissement de l'entreprise est situé à l'extérieur de Grande-Vallée; le port d'attache du véhicule pourra être le lieu de résidence de l'opérateur, résident de Grande-Vallée, pourvu qu'il soit locataire ou propriétaire d'une résidence unifamiliale. Le camion pourra alors y être amené, sans remorque attachée.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la municipalité de Grande-Vallée, ce 11 avril 2022

---

Noël Richard  
Maire

---

Ghislaine Bouthillette  
Greffière-trésorière et  
directrice générale

***Échéancier***

Avis de motion donné le 11 avril 2022 (Résolution numéro 2022-0094)

Présentation du projet de règlement numéro 2021-01-01 le 11 avril 2022

Adoption du *Règlement numéro 2021-01-01* le 9 mai 2022 (Résolution numéro 2022-0118)

Avis de promulgation du *Règlement numéro 2021-01-01* affiché le 11 mai 2022